



Ais je le droit d'appeler l'ecole a la place de mon conjoint?

Par **cricri72**, le **03/10/2014** à **13:01**

bonjour

n'ayant plus de contacts avec la maman et la fille de mon conjoint nous n'avons plus d'infos sur ces etudes..
de ce fait nous avons essayés de les contacter mais sans reponses..
a ce jour nous avons trouve ou elle etait au lycee ,mais mon conjoint ne peux appeler aujourd'hui suite a des entretiens pour du travail..
ais je le droit d'appeler a saz place pour savoir si il est exact que ma belle fille est bien dans ce lyce et de demander au directeur plus d'infos a ce sujet ainsi ils auront nos coordonnees pour les buletins et autres

merci de vos reponses

Par **alterego**, le **03/10/2014** à **13:20**

Bonjour,

Appelez, vous verrez bien.

Si on refuse de vous répondre, étant retenu par ailleurs, le père le fera ultérieurement.

Cordialement

Par **cricri72**, le **03/10/2014** à **13:33**

bonjour alterego

oui merci mais il y a aussi le soucis que mon conjoint a bien du mal a s'exprimer au telephone il ne sera pas vraiment quoi lui dire exactement mise a part qu'il est le pere ,depuis plus de 7 ans c'est moi qui gere tout donc et oui je sais gros defaut que j'ai ..et aussi je voudrais savoir il parait qu'il i a eu du nouveau sur les droits du beau pere et belle mere vous pourriez m'en dire un peu plus svp merci